

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# ARRÊTÉ N° CC-AR-2023-017 Portant établissement du tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023

Le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du 20 juin 2013 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté n° CC-AR-2021-007 en date du 22 juillet 2021 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> août 2021,

### **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2023 est établit comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique Pal 2CI

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
GILAIN Céline	Adjoint technique	01/11/2023

Avancement au grade de : Adjoint d'animation Pal 2CI

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
HAMON Pauline	Adjoint d'animation	01/11/2023

Avancement au grade de : Agent de maitrise Pal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
DUMAND Frédéric	Adjoint de maitrise	01/11/2023
VENARD Florence	Adjoint de maitrise	01/11/2023

Avancement au grade de : Attaché Pal

Nom / Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
BAUMANN Hélène	Attaché	01/11/2023

## ARTICLE 2:

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Président du Centre de Gestion qui en assurera la publicité.

Fait à Pont l'Eveque, le 18 août 2023

Certifié exécutoire après publication dématérialisée mise en ligne le 21.1.1.1.2.2.2.3

e Président W. Hutter COURSEAUX

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>. L'arrêté peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque - dans les mêmes conditions de délai.